



Partage judiciaire sur désaccord

Par **didire**, le **27/01/2009** à **19:34**

Suite au décès de ma mère il y a 12 ans, j'ai réglée la totalité des droits de successions suite à la vente d'un bien de la part de mon père.

Il veut maintenant vendre un appartement pour offrir à sa nouvelle copine je ne sais quoi!!

N'étant pas d'accord avec cette vente peut-il y avoir un partage judiciaire de sa part malgré que j'ai réglée la totalité des droits de successions

Avec mes remerciements